

VELAINE EN HAYE

Le bulletin municipal d'informations

n°10 JANVIER 2018



Velaine
en 
Haye

www.velaine-en-haye.fr

Au sommaire...

FINANCES (p.4) / TRAVAUX (p.5) / ENFANCE (p.8) / SOLIDARITÉ (p.10) / VIE ASSOCIATIVE (p.12)

- 4** DU CÔTÉ DES FINANCES
- 5** TRAVAUX
- 7** ZOOM SUR...
LE MARCHÉ MUNICIPAL
LE PACS EN MAIRIE
- 8** ENFANCE ET PETITE ENFANCE
- 10** SOLIDARITÉ
- 11** COMMUNICATION
- 12** VIE ASSOCIATIVE
- 17** CIVISME
- 18** RECYCLAGE ET DÉCHETS
- 19** INFORMATIONS CC2T
- 20** SÉCURITÉ
- 21** INFORMATIONS PRATIQUES
PROFESSIONNELS DE SANTÉ
TED
RELAIS POSTE
- 22** DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
ET ÉTAT CIVIL
- 23** CALENDRIER DES MANIFESTATIONS
ET TRIBUNE LIBRE

 1924

Recensement de la population [Données INSEE]
*Population légale au 1^{er} janvier 2015
en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018*
Population municipale : 1821
Population totale : 1924

Permanence du maire et des adjoints

Tous les samedis matin, sans rendez-vous, de 10h à 12h

Newsletter

Vous êtes 328 abonnés à notre newsletter

Si vous souhaitez vous inscrire, contactez-nous par mail à l'adresse : mairie@velaine-en-haye.fr

Nouveaux habitants

Nous invitons tous les nouveaux habitants à se présenter au secrétariat de mairie



Contact

Mairie
3 rue de l'Église
54840 Velaine-en-Haye
Tél : 03 83 23 21 58
Fax : 03 83 23 32 89
mairie@velaine-en-haye.fr
www.velaine-en-haye.fr

Horaires

Lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30
Le mercredi de 8h30 à 11h30
Deux samedis par mois,
de 8h30 à 11h30

Bulletin municipal d'informations janvier 2018

Directeur de publication : Monsieur Denis Picard
Siège social : Mairie de Velaine-en-Haye
Comité de rédaction : Commission Communication
Dépôt légal : Numéro 346

Crédits photos : Ville de Velaine-en-Haye et Geneviève Bringuier, correspondante presse locale
Impression : Utim, papier certifié PEFC
Papier écologique issu de forêts gérées durablement
Design graphique : Frédéric Villars



Chères Velainoises, chers Velainois,

L'année 2017 a été la première année complète que nous avons passée à la tête de la municipalité.

Durant cette année, de nombreux travaux auront été réalisés, parmi lesquels : le remplacement des vieilles barrières métalliques devant les écoles par des barrières en bois, un faux plafond isolant dans l'entrée de la salle des fêtes, la démolition de la salle 26, l'agrandissement de notre cimetière, la réfection du toit de l'école maternelle et la fin de la réalisation des rues du Lavoisier et du Jury.

Dans un esprit de réduction des coûts, une partie de ces travaux a été faite en régie, par les employés, les élus municipaux et des bénévoles, comme par exemple le plafond de la salle des fêtes, la réalisation de la ruche aux livres...

En effet, dans un contexte économique difficile, une de nos préoccupations principales est de gérer au mieux l'argent public qui nous est confié.

Nous avons donc anticipé les futures baisses de dotation de l'état en optimisant nos dépenses de fonctionnement, et ainsi, nous avons diminué nos charges globales 2017 d'environ 7% par rapport à celles de l'année précédente.

Le retour à la semaine de 4 jours dans nos écoles a participé à cette réduction, ainsi que la renégociation de nos assurances et la résiliation de certains contrats devenus inutiles depuis de nombreuses années.

Nous devons continuer dans cette voie, mais sans pour autant négliger le cadre de vie des habitants.

D'autres réalisations sont à finaliser, à venir ou à étudier en 2018 : le remplacement des huisseries des salles municipales, la construction d'une nouvelle salle dans le village en remplacement de la salle 26, la mise aux normes du terrain de football, la réfection de voiries, l'installation d'une aire de jeux...

2018 sera également une année particulière pour les finances. En effet, la baisse annoncée de 30% de la taxe d'habitation devrait toucher 1 foyer fiscal sur 2 dans notre commune. L'état nous a indiqué qu'il compenserait cette perte, mais il indique également une baisse de 30% de la dotation globale de fonctionnement.



Alors quelle sera notre marge de manœuvre dans les années à venir ?

La compétence éclairage public revient dans le giron de la commune en cette nouvelle année. Jusqu'à présent cette charge était de l'intérêt communautaire.

Pour appréhender au mieux cette nouvelle dépense, nous allons changer un tiers des candélabres non équipés de la commune en lampes LED basse consommation. Ces travaux sont financés à hauteur de 66% par des subventions.

Ces changements seront également l'occasion d'étudier les possibilités d'optimiser les points lumineux sur notre territoire.

Toutes les animations réalisées lors de l'année 2017 par les différentes associations velainoises ont rencontré un vif succès. C'est pourquoi la commission communication a souhaité les mettre à l'honneur sur les pages de couverture de ce bulletin. Je ne peux que me réjouir d'un tissu associatif si dynamique et investi qui offre de nombreux événements à nos citoyens. Je remercie très chaleureusement tous les bénévoles qui œuvrent pour aboutir à cette réussite et leur transmets tous mes vœux de succès en 2018.

C'est en effet le rôle des associations d'assurer l'animation de notre village et celui de la municipalité de gérer le cadre de vie de ses habitants.

C'est pourquoi nous continuerons de vous aviser par notre lettre d'information sur les évolutions qui touchent notre commune, comme par exemple la mise en place, cette année, de notre marché des producteurs le 3^{ème} samedi de chaque mois, place de la mairie.

Je vous souhaite, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers et du fond du cœur, une très bonne année 2018.

Denis PICARD



Comme nous nous y étions engagés, nous avons réalisé en 2017 une série d'économies sur les charges de fonctionnement à caractère général.

De nombreux postes ont généré des économies par rapport à 2016 parmi lesquels :

Les prestations de services, l'eau, l'énergie, l'alimentation, l'entretien des bâtiments par des entreprises extérieures, les contrats d'assurance, les honoraires, les activités périscolaires, les transports collectifs, les frais de télécommunications, les frais de nettoyage des locaux...

Ces économies représentent environ 90 000 €

Mais, il existe des postes ayant fait l'objet de dépenses supplémentaires par rapport à 2016, parmi lesquels :

Les fournitures d'entretien et de petits équipements, les fournitures de voirie, les équipements de protection pour le personnel, l'entretien des matériels, la formation du personnel administratif et technique, les frais d'actes et de contentieux...

En 2016, les **charges à caractère général** représentaient un montant de 326 703 € et nous nous étions fixé comme objectif de ne pas dépasser 285 000 €. Au 28 décembre 2017, ces dépenses s'élèvent à 281 958 € soit une **économie de 44 745 € [-13,7%]**.

Concernant les charges de personnel

En 2016, elles représentaient un montant de 367 928 €. En 2017, ces dépenses s'élèvent à 343 728 € soit une **économie de 24 200 € [-6,5%]**.

Au 28 décembre 2017, l'ensemble des dépenses (charges à caractère général, charge de personnel, charge de gestion courante, charges financières, charges exceptionnelles, dépenses imprévues) représente un montant de 831 765 € contre 899 453 € en 2016. **Soit une économie générale de 67 688 € [-7,5%]**.

Concernant les recettes

À ce jour, elles sont de 2 002 181 € mais nous devons encore percevoir des dotations relatives à la fiscalité locale. Le montant ajusté et définitif de ces sommes ne sera communiqué par les services de l'Etat que début janvier.

In fine, au travers des mesures de gestions et de contrôles déjà engagées, nous continuerons à réaliser des économies permettant à la municipalité d'avoir une feuille de route garantissant, malgré une baisse des dotations, une dynamique d'investissement autofinancée.

Le prochain budget devra trouver la délicate équation entre la stabilité de la fiscalité, la baisse des dotations et le maintien de la qualité de service tout en poursuivant les investissements.



Précisions sur le sinistre de la mairie (infiltration d'eau)

Une procédure judiciaire a été initiée par la municipalité précédente.

En septembre 2016, ce dossier était en standby.

Nous avons découvert qu'une assurance Dommage Ouvrage avait été souscrite en 2007. Le montant de cette assurance est de 13 154,82 €.

Or, cette assurance n'a pas été appelée en garantie lors de l'apparition des désordres en 2012. Si cela avait été le cas, le dossier aujourd'hui serait clos.

En résumé, la procédure judiciaire, très coûteuse pour la commune, s'est substituée à l'assurance Dommage Ouvrage. Aujourd'hui, la procédure judiciaire représente un coût de 45 280 € !!! [experts, avocat, huissier, investigation technique]. 45 280 € que nous n'aurions jamais dû dépenser.

Nous avons appelé en garantie l'assurance Dommage Ouvrage, car nous sommes encore dans le délai des 10 ans après la réception de l'ouvrage. Aujourd'hui nous sommes dans l'attente de la prise en charge du sinistre par l'assurance Dommage Ouvrage qui a d'ores et déjà diligencé un expert non financé par la commune.

GRANDS CHANTIERS ET TRAVAUX

**L'année qui s'est terminée aura vu l'achèvement de deux chantiers :**

- » Les rues du Lavoisier et du Jury offrent enfin un aspect digne de notre commune. Ce chantier, mené conjointement par l'ex CC2H, le SIEA et la commune, aura été plus long que prévu car nous avons dû reprendre la gestion du marché initial qui présentait quelques lacunes concernant l'assainissement. Nous avons ajouté l'enfouissement des réseaux secs dans la rue du Jury en profitant de la rénovation des enrobés. Il a été également procédé pour la cohésion de l'ensemble à la réfection de sections de trottoir non prévues.
- » L'enfouissement des réseaux secs pour la RD 90 et 400 était un chantier piloté par l'ancienne communauté de communes sur des fonds encore disponibles avant la fusion avec la CCT.

L'ancienne salle 26 appartient désormais au passé. Ce bâtiment vétuste, énergivore et dangereux car contenant de l'amiante, a été démoli.

Le cimetière actuel datant de 1911 était arrivé à saturation. Nous avons décidé d'occuper la totalité de l'emprise qui avait été réservée, pour ne pas avoir à revenir sur la clôture dans le futur. Un passage entre l'ancien et le nouveau cimetière a été ménagé



et un nouveau point d'eau évitera un trop long déplacement aux visiteurs. Une haie arbustive sera plantée par nos employés communaux et l'aménagement végétal intérieur sera engagé progressivement. Un composteur sera installé afin de réduire la quantité de déchets mis en décharge. À chacun de jouer le jeu en respectant les règles de tri.

La toiture de l'école maternelle a été entièrement rénovée dans le but de supprimer les infiltrations et d'améliorer grandement l'isolation de ce bâtiment datant des années 1970.



Les huisseries de la salle des fêtes et de la maison des associations ont été changées car elles étaient dans un état de délabrement intolérable au vu des consommations de chauffage. Un contrôle d'accès a été mis en place avec le changement des barillettes, bien fatigués...

Le hall de la salle des fêtes, qui n'était pas isolé puisque l'on voyait les tuiles depuis le sol, a été rénové. L'isolation est en place et l'éclairage tubes fluo remplacé par des spots led économes et plus esthétiques. Cette opération s'est déroulée avec le concours d'élus et de bénévoles, entraînant en conséquence une répercussion minimale sur les finances de la commune. Un grand merci à tous les intervenants.

Les illuminations ont été installées par les employés de la commune. Nous récupérons la compétence éclairage public au 1^{er} janvier 2018 et nous faisons une économie très importante par rapport à ce qui était facturé

par le prestataire en charge du dossier à la communauté de communes.



Le cadre de vie velainois s'est encore amélioré avec le remplacement des anciennes **barrières** vétustes placées autour de la salle des fêtes et des écoles, par des modèles en bois beaucoup plus esthétiques. Dans la foulée, des massifs ont été créés avec un grand esprit d'initiative et beaucoup de goût de la part de nos deux spécialistes communaux, Patrick Vuillaume et Marvin Briot.

L'évacuation et l'élimination de **86 tonnes de traverses de chemin de fer**, qui se trouvaient à proximité des habitations du lotissement du chauxfour depuis plusieurs années, ont été réalisées.



L'entretien du patrimoine s'est poursuivi à l'**église** avec la consolidation de la stèle placée sur la façade et l'entretien des portes, réalisé par Olivier Etienne, qui n'avaient pas vu de lasure depuis très longtemps.

Des parties des anciens **murs du cimetière**, dont le crépi tombait par plaques entières, ont été ravalées impeccablement par Patrick Vuillaume, aidé de Marvin Briot qui a pu s'initier au maniement de la truelle.

QUE VA-T-IL SE PASSER EN 2018 ? NOTRE ACTIVITÉ NE VA PAS RALENTIR, BIEN AU CONTRAIRE



Dans le cadre de l'action TEPOS CV, nous allons mener un **audit énergétique** des bâtiments communaux afin d'engager des actions visant à **réduire les consommations** énergétiques, qui sont intolérables dans le contexte actuel où toutes les actions doivent concourir à faire des économies d'énergie. Nos bâtiments se révèlent être de véritables passoires énergétiques.

L'ancienne **salle 26** sera reconstruite avec une superficie adaptée aux besoins exprimés par les diverses parties prenantes. Les plans seront étudiés avec le concours des personnes participant au comité consultatif, constitué d'élus et d'habitants, mis en place par la municipalité.

Profitant des aides de Terres Touloises, nous allons réaliser le **remplacement d'un tiers des lampes** grosses consommatrices d'énergie par des led beaucoup plus économes.

Nous allons étudier la **rénovation du terrain de football**. Celui-ci n'est pas aux normes dimensionnelles, ce qui, interdit le déroulement de compétitions officielles. Le club de football de la commune est dynamique et fédère plus de 130 enfants, ce qui mérite toute notre attention.

Les **aires de jeux** sont d'une grande importance dans notre commune, qui compte de nombreux jeunes enfants. Il a donc été décidé d'équiper une partie du Clos Herbue Chalin d'une installation similaire à celle se trouvant dans le bas du Relais, l'emplacement retenu étant la rue du Paquis. Dans le même registre, les équipements de l'**école maternelle** seront améliorés, avec

le remplacement de la maisonnette qui ne supportait plus le poids des âges.

Nous allons lancer les études pour la réfection des **voiries du Relais**. Elles sont pour certaines dans un état lamentable et nous allons les rénover au fur et à mesure en fonction du budget disponible.

En attendant la réfection de la **salle des fêtes** prévue pour 2019, nous allons remplacer la vieille estrade en bois par des plateaux permettant une meilleure vision des spectacles se déroulant dans le cadre des manifestations communales ou associatives. Les chaises, pour beaucoup endommagées, seront également changées pour des modèles plus esthétiques et résistants.

Le **local de l'ancienne chaufferie** sera agrandi pour permettre aux associations de stocker leur matériel, qui pour l'instant se trouve disséminé dans divers endroits soit communaux soit privés. Ce chantier sera mené en interne avec les élus, les employés communaux et les bénévoles qui voudront bien donner un peu de leur temps libre, le but visé étant là encore une économie budgétaire.

Le **traçage du Clos Herbue Chalin** sera repris par l'entreprise adjudicataire du marché, car de nombreuses marques se retrouvent déjà effacées après quelques mois d'utilisation.

Voilà la liste, non exhaustive, des tâches qui attendent vos élus et les employés communaux pour l'année à venir.



ZOOM SUR...

→ **PIERRE MARTIN**
Conseiller municipal

MARCHÉ MUNICIPAL



Le projet verra bien le jour dès le 20 janvier 2018 ! Le marché municipal se tiendra le troisième samedi de chaque mois sur la place de la Mairie.

Plusieurs producteurs ont répondu présents pour cette belle initiative et ont signé « le règlement intérieur » qui garantit un modèle de marché transparent et privilégiant la production locale et de saison.

Vous aurez ainsi la garantie de trouver des produits biologiques ou issus de l'agriculture raisonnée venus tout droit de la ferme.

Dans le cadre de notre volonté de mettre en lumière les circuits courts, les producteurs viennent tous de Meurthe-et-Moselle et de Meuse.

Venez nombreux les rencontrer dès le 20 janvier 2018 de 9h à 12h30 !

LE PACS EN MAIRIE

Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) est un contrat conclu par deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des PACS est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie (déclaration, modification et dissolution). Le passage du PACS en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

En France, les personnes qui veulent conclure un PACS doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe en s'adressant :

- » soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune),
- » soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Si vous souhaitez enregistrer votre déclaration conjointe de PACS en mairie, vous devez contacter le secrétariat et fournir les pièces suivantes :

- » Une pièce d'identité en cours de validité pour chaque partenaire,
- » Une déclaration conjointe (formulaire Cerfa téléchargeable sur www.service-public.fr),
- » Une déclaration sur l'honneur de non-parenté, non alliance et de résidence commune,
- » Une convention du PACS (formulaire Cerfa téléchargeable sur www.service-public.fr),
- » Un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois pour chaque partenaire,
- » Une pièce complémentaire pour la ou le partenaire faisant l'objet d'un régime de protection juridique (curatelle, tutelle).

Néanmoins, nous vous invitons à consulter un notaire qui pourra vous informer plus précisément sur les droits et obligations des futurs partenaires et vous conseiller en fonction de votre situation personnelle

Attention : Pour la modification ou la dissolution, si le PACS a été enregistré avant le 1^{er} novembre 2017, il faut vous adresser à la mairie du lieu où vous avez enregistré votre PACS.



→ **CHRISTELLE AMMARI** Adjointe à l'Enfance et la Jeunesse

UNE FÊTE POUR HALLOWEEN

La municipalité a organisé «au pied levé» Halloween le vendredi 3 novembre suite au désistement d'une association velainoise.



125 enfants (et autant de parents) sont venus faire la fête en musique, parés de leur plus «horrible déguisement». Après avoir défilé et s'être vu récompensés de friandises, nos «petits monstres» ont dansé sur des rythmes endiablés.



L'école des champions

→ **MARTINE HENRION** Adjointe au Sport

Pour la première fois, 10 enfants de Velaine-en-Haye ont participé à «l'école des champions», challenge citoyen et sportif initié par une association et auquel participe une vingtaine de communes.

Les résultats ont désigné deux champions pour notre équipe, ils ont rendez-vous pour la finale régionale en 2018.

Une journée enrichissante autant pour les acteurs que les organisateurs qui sera renouvelée en 2018.



La Médiathèque est en pleine mutation

→ **MARTINE HENRION** Adjointe à la Culture

L'équipe de bénévoles qui permet son bon fonctionnement a réalisé tout au long de l'année un tri et une remise à niveau des ouvrages et médias proposés.

Ils se sont également investis en proposant mensuellement dans les locaux de la médiathèque et toutes les quinzaines à la crèche Créchendo la lecture d'un conte.

«L'heure du conte» rencontre un vrai succès, c'est un moment privilégié entre les bénévoles retraités et les enfants.

Venez nous voir, les horaires d'ouverture sont le mardi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Quel plaisir de travailler en étroite collaboration avec notre Conseil Municipal d'Enfants !

Nos «petits élus» sont à présent au nombre de 8 depuis les élections du 20 octobre 2017 (Sasha BILLON, Rose DEMOULIN, Marius GOERY et Gaëlle MAHE sont venus renforcer l'équipe déjà en place). Tous participent activement à la vie de la commune. Que ce soit à la cérémonie du 11 novembre, pour le portage des colis de Noël aux « aînés », pour élire la plus belle décoration de Noël... nous pouvons compter sur leur enthousiasme et leur dynamisme. Très impliqués et motivés, ils ont des projets plein la tête pour l'année 2018.

Nous pouvons être fiers d'eux !



GRUPE SCOLAIRE GÉO CONDÉ

→ **FABIENNE BRIAND** Directrice école maternelle

→ **MARIE-CHRISTINE POIRIER** Directrice école élémentaire

Le groupe scolaire Géo Condé compte 213 enfants répartis en 8 classes. 73 enfants sont en école maternelle et 140 en élémentaire.



Projets pour cette année

- » Schultüte (élémentaire),
- » «Bien vivre ensemble» avec l'intervention de la Gendarmerie (élémentaire),
- » Marchés de Noël dans les 2 écoles + exposition en maternelle,
- » «Apprendre à porter secours» avec l'intervention des pompiers et de l'infirmière scolaire (dans les 2 écoles),
- » L'Arbre de Noël européen (élémentaire),
- » Travail sur le respect de l'eau (élémentaire) et sur les arbres (maternelle),
- » Projet chorale (maternelle),
- » Spectacle de fin d'année (les 2 écoles).

→ KARINE GIUDICI Vice-présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Cette année encore, le CCAS a rappelé l'importance des liens d'humanité et de solidarité qu'il a souhaité tisser et renforcer avec chacun, toutes générations confondues. Le partage, le soutien aux plus fragiles, la chaleur humaine et la convivialité sont les valeurs qui animent chaque bénévole du CCAS.



Pendant cette année, il est venu en aide à plusieurs personnes grâce à l'attribution de bons de chauffage, d'aides financières et d'aides à la personne. Il a proposé des visites aux personnes qui souhaitent briser leur solitude sur les créneaux de permanence. Ces moments d'échanges et de partage sont vivement attendus, tout comme le traditionnel repas de fin d'année qui a rassemblé



cette année 171 convives venus partager ce moment festif et convivial.

Il avait promis de développer le lien intergénérationnel : chose faite, il associe le conseil municipal enfants à la distribution des colis de fin d'année et envisage des repas jeunes et aînés aux P'tits Loups.

Il a relancé ses réunions thématiques le samedi matin (sclérose en plaques, remise à niveau du code de la route, mutuelle, prévoyance et dispositif d'alerte).

Le CCAS s'est également engagé envers les jeunes avec l'attribution de primes pour le baccalauréat et des aides pour le permis de conduire.

Si vous êtes concernés par un problème ou si vous connaissez quelqu'un en difficulté : contactez le CCAS à l'adresse ccas@velaine-en-haye.fr ou par téléphone au 03 83 23 21 58

INSTITUT SAINT-CAMILLE

La municipalité et l'IME Pro Saint-Camille ont signé une convention, à la demande de l'Institution, d'une durée d'un an pour l'accueil d'un groupe de jeunes à la mairie dans le cadre de l'entretien du bâtiment.

Cette entente gagnant-gagnant permet aux jeunes de l'Institution d'acquérir un rythme et des habitudes de travail et de conforter des gestes professionnels dans un environnement ordinaire de travail.



Le groupe de 3 à 4 personnes est encadré par un professionnel et se déplace trois fois par semaine.

Un grand merci aux jeunes de l'Institution Saint-Camille.

REMETTRE LA COMMUNICATION AU CŒUR DE LA VIE DU VILLAGE

La communication a pour objectif principal de faire passer un message et de tisser des liens relationnels avec les autres. Une des priorités de notre mandat était de remettre la communication au cœur de la vie du village.

Plusieurs canaux de communication permettent de vous informer :

- » Le panneau d'information accessible à tous (près de la boulangerie),
- » La lettre d'information distribuée trois fois par année dans vos boîtes aux lettres,
- » Le bulletin municipal annuel qui reprend les grands événements de l'année,
- » La newsletter qui annonce chaque événement de la commune (inscription en mairie),
- » Le site internet de la commune : www.velaine-en-haye.fr,
- » Les permanences maire-adjoint tous les samedis matin (avec ou sans rendez-vous).

Nous espérons que les informations que nous vous transmettons régulièrement vous permettent de suivre pas à pas les projets communaux et les actions de tous les bénévoles qui constituent le tissu associatif.



Cérémonie des nouveaux habitants et récompenses des maisons fleuries

Monsieur le Maire et le Conseil municipal ont souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants, arrivés sur la commune lors de l'année 2017, le samedi 14 octobre à la salle des fêtes.

Après une présentation de la commune par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal d'Enfants a remis un cadeau de bienvenue à chaque famille présente.

Lors de cette même cérémonie, les participants du concours des maisons fleuries ont été primés.

Les trois premières places, Christian THIEBAUT, Christian GELIN, Stéphane et Sandra LAMBERT, ont été récompensées par des bons d'achat et les 8 autres participants ont reçu du petit matériel de jardinage.

Un moment de convivialité autour d'un verre a permis à tous de faire connaissance et d'échanger avec les élus.

Bienvenue aux nouveaux Velainois et félicitations aux participants du concours des maisons fleuries !



ENEDIS sur le qui-vive



Des microcoupures de courant ont lieu sur la commune depuis de nombreuses années ainsi que dans les communes alentour.

Monsieur le Maire et les Adjointes ont rencontré à plusieurs reprises, depuis janvier 2017, les dirigeants d'Enedis du Grand Est. Enedis a procédé à des vérifications des réseaux enterrés et aériens (à l'aide de drone) pour pouvoir remédier à ces dysfonctionnements.

Nous sommes actuellement dans l'attente de leurs conclusions.

L'Association des Anciens Combattants de Velaine-en-Haye (ACPG-CATM)

Pierre Masson, Président

La section des Anciens Combattants de Velaine est représentée dans les structures organisationnelles du Monde Combattant au niveau du département et également au niveau fédéral (national).

Récapitulatif des manifestations 2017 :

- » Le 20 janvier : galette des rois,
- » Le 12 février : assemblée générale,
- » Le 25 avril : congrès départemental, 8 cérémonies patriotiques,
- » Le 8 juin : visite du Mémorial de Verdun et visite de l'usine Petitcollin,
- » Le 25 juin : Cérémonie du Pétan à la nécropole à Montauville (54),
- » Le 6 juillet : voyage à Kirrwiller (67),
- » Le 27 août : à Saulxures-lès-Vannes, commémoration de la rafle du 31 août 1944 (en même temps nous avons participé à la fête du DON),
- » Le 16 octobre : pèlerinage à Notre-Dame de Lorette (62) où repose le soldat inconnu mort en Algérie,
- » Le 11 novembre : commémoration de l'Armistice avec pot de l'amitié pour les 5 communes à Velaine-en-Haye.

Association Sportive de Velaine-en-Haye

Arnaud DEMOULIN, Vice-président



Franchir un cap

La saison 2016-2017, sur le plan sportif, a vu l'accession des U13 en deuxième division, les séniors finirent 4^{ème} de leur championnat et toutes les autres catégories promettent beaucoup de choses pour la saison actuelle; sur le plan événementiel, les retours de notre soirée dansante ont été très positifs, tous attendent la nouvelle avec impatience et notre événement «Faites du foot» a rassemblé énormément de joueurs et familles, tous encadrés dans une super ambiance par une cinquantaine de bénévoles.

Forts de la saison passée, depuis la rentrée nous travaillons sur plusieurs sujets : recherche d'un emploi civique, organisation avec le district de journées découverte du

football à l'école, organisation d'un repas dansant prévu le 10/02/2018, organisation de la fête de juin de 2018... qui nous l'espérons va permettre à notre club de franchir un cap supplémentaire.

Concernant l'aspect sportif, nos espoirs de fin d'année passée se concrétisent avec actuellement nos U13 leaders de seconde division, nos seniors qui réalisent de belles performances dans un groupe au niveau très élevé, nos vétérans qui enchaînent de belles performances, et nos plus jeunes qui remportent des victoires sur les plateaux. Enfin, pour terminer, le projet d'homologation du terrain mené par la mairie avance depuis ces dernières semaines à grands pas. Une grande satisfaction pour nous tous.



Association du Clos Herbue Chalin

Rémi HEINRICH

Comme chaque début d'année, l'association a organisé un ramassage des sapins de Noël dans tout le village puis un moment convivial autour de la galette des rois.



Les enfants du Clos Herbue Chalin ont participé à la grande chasse aux œufs de Pâques organisée en inter-associations. En juin, la fête des voisins fut un grand succès. Les participants ont été nombreux et cette année, le temps était avec nous ! Il ne nous a d'ailleurs pas quittés, puisque c'est un temps sec et ensoleillé qui nous a accompagnés lors du tournoi annuel de pétanque début septembre. Enfin, l'année s'est terminée par notre soirée beaujolais qui a réuni pour cette occasion des habitants de tout le village.

Depuis l'an dernier, des décorations de Noël illuminent les entrées du Clos et nous tenons à remercier la municipalité pour cet investissement qui ravit petits et grands.

Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Velaine

Alain TURBAN, Président



Les feux d'artifice se sont bien passés, la population s'était donné rendez-vous autour d'un repas champêtre, pour ensuite admirer les feux d'artifice montés et tirés par l'équipe d'artificiers.

Le président et les artificiers remercient la population de sa présence, ainsi que les bénévoles.



Association Une Oasis, Une Ecole

Rolande BERNAT, Présidente

L'association « Une Oasis, Une École » a pour principaux objectifs l'aide à la scolarisation et l'aide locale aux oasis isolées de l'ADRAR, désert mauritanien. Nous travaillons en partenariat avec l'association mauritanienne « Waha Medrassa ».

Le projet 2017 porte sur la construction d'une école et l'irrigation d'un jardin communautaire à Agkmourette et sur l'aide alimentaire pour l'école de Lagueïla tout en poursuivant nos partenariats avec les écoles de la CC2T.

La vente de l'artisanat effectué par des petites coopératives de femmes mauritaniennes lors de diverses manifestations contribue au financement de nos projets.

Le 10 mai 2017, nous sommes intervenus dans la classe de Mme Zander sur le thème du partage et de la tolérance à partir d'un diaporama « La vie des nomades en Mauritanie ».

Le 13 mai, un concert donné par la chanteuse franco-mauritanienne Aïssate a marqué les 10 ans de l'association. Ce fut un grand moment de solidarité partagé par de nombreux Velainois.

L'association a tenu un stand le 28 mai sur la brocante de Velaine et le 7 octobre elle était présente aux côtés de l'association APL porteuse de l'évènement « Octobre Rose ».



Nous remercions très chaleureusement Monsieur le Maire et les élus, les associations, les Velainoises et Velainois qui nous ont soutenus. Cette aide nous est précieuse, elle assure la pérennité de nos projets.

Association Trisomie 21 Meurthe-et-Moselle

Chantal HAVEN, Présidente

La journée nationale de la trisomie 21 s'est déroulée le 19 novembre 2017. L'objectif est de permettre une meilleure connaissance de la trisomie pour un large public, de dynamiser l'association en faisant appel à un large volontariat, d'amplifier notre partenariat, de faire un bénéfice pour mener à bien nos projets.

Trisomie 21 M&M est une association constituée de bénévoles, notre seul professionnel est un professeur de sport adapté, de qualité exceptionnelle, indispensable aux personnes avec trisomie pour maintenir leur santé et leurs loisirs sportifs. C'est vers ce poste que sont dirigés les bénéfices de notre action « petits-déjeuners à domicile ».

Un grand merci à tous pour votre soutien et votre participation et à la mairie de Velaine pour la mise à disposition de la salle des petites fêtes.

« Parce que nous pensons que, malgré leur handicap mental, ces enfants et adultes peuvent accéder à une grande autonomie, nous favorisons leur intégration scolaire, sociale et professionnelle dans la vie quotidienne. »

Association Velainoise Activités Multiples Christine SAEZ, Présidente

Pour sa deuxième année d'existence, l'AVAM maintient le cap avec les activités habituelles dont le nombre d'adhérents, stable pour certaines et en augmentation pour d'autres, confirme l'intérêt.

L'inter-associativité fonctionne au niveau de manifestations pour les petits et pour les grands : brocante, feux de la Saint-Jean, Saint-Nicolas, Téléthon, soirée de la Saint-Sylvestre.

L'installation d'un nouveau terrain de pétanque près du city-stade, autorisé par la municipalité et avec des matériaux offerts et le travail de bénévoles, a relancé l'activité créée l'année précédente.

D'autres animations pourraient voir le jour, si les idées arrivent ainsi que les bonnes volontés pour participer. Venez en discuter. Vous serez chaleureusement accueillis.

L'association vous souhaite une très bonne année pleine de rencontres, de partage et de convivialité.



Association Al Ter Native Céline LAURENT-DESOR, Directrice

L'atelier Al Ter Native et le centre CPIFAC ont réalisé de nombreux projets artistiques autour de la céramique cette année 2017 (projet en centre de détention, projet EZAT, projets scolaires, expositions et salons, création d'œuvres monumentales). Des spectacles et des démonstrations ont été présentés lors des portes ouvertes d'avril dans le parc de loisirs de Velaine-en-Haye avec plus de 3000 visiteurs à l'exposition land art dans la forêt.



Des conférences ont été ouvertes à tout public et gratuites tous les vendredis après-midi sur l'histoire de l'art contemporain et la culture philosophique.

L'atelier verre s'est agrandi en 2017 car en plus du fusing, pâte de verre, verre au chalumeau, bronze, forge et métal, les activités artistiques se diversifient dans nos ateliers.

Association de Chasse Communale Agréée Marceau GEORGES, Président

L'ACCA de Velaine-en-Haye est une association type 1901 avec des membres et un bureau dont le président est Marceau GEORGES, elle vit grâce aux cotisations de ses adhérents. Elle fait partie du Groupe d'Intérêts Cynégétique du Massif de Haye et de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle.

Les chasseurs ont pour but de réguler la population de gibier. Les prélèvements se font en fonction de plans bien établis et de suivi de l'évolution de la population cynégétique.

Garants de la biodiversité et contrairement à une idée reçue, les chasseurs s'opposent très souvent aux quotas trop importants de prélèvements imposés.

L'ACCA regrette le nombre trop important d'accidents concernant les automobilistes empruntant la route D400 en direction de Nancy.

La chasse se pratique en battue chaque samedi matin dans la forêt communale de Velaine-en-Haye de fin septembre à fin février ou de façon individuelle, à l'affût, les soirs à la tombée de la nuit du 1^{er} juin jusqu'à l'ouverture générale, fin septembre. L'affût est une façon de protéger les cultures afin d'éviter au maximum les dégâts.

Les chasseurs partagent la forêt avec le reste de la population, entretiennent les chemins afin d'assurer la visibilité et ainsi la sécurité. Des panneaux sont apposés lors de chaque battue pour indiquer aux promeneurs les dangers qu'ils encourent. Pour autant, l'association a subi des dégradations régulières de ses installations. Si des miradors sont installés en forêt, c'est pour la sécurité de tous, pas uniquement celles des chasseurs. La pose de caméra de surveillance va-t-elle être nécessaire ? Autre activité proche de la chasse, le piégeage. Velaine-en-Haye dispose de deux personnes habilitées à piéger (Mathieu LACROIX et Luc AUBOIN). Possédant un agrément préfectoral, ils sont habilités à pratiquer cette activité pour des espèces bien précises (renards, fouines, corbeaux). Les coordonnées sont recensées en mairie.

Association pour la Promotion du Relais de Velaine Philippe HENRION, Président

L'APRV est trentenaire, je crois qu'il n'est plus besoin de la présenter. Elle est aujourd'hui en pleine force de l'âge. Bien sûr comme tout un chacun, notre association a connu des moments de doutes, des moments difficiles, jusqu'à disparaître pendant quelques mois. Mais avec la force et le dynamisme des bénévoles qui l'animent,

elle a toujours su se relever pour revenir plus forte. Aujourd'hui l'APRV c'est cent cinquante adhérents et quatorze membres qui composent son conseil d'administration. Cette année encore l'APRV a œuvré pour améliorer le bien-être des habitants du relais, la priorité étant la réfection de nos voiries ; cette doléance est soumise régulièrement à nos élus qui, je le sais, sont à notre écoute et feront de leur mieux pour nous satisfaire.

L'APRV c'est aussi une belle réussite dans l'animation de la vie locale de notre village, elle a su organiser avec succès la chasse aux œufs, la brocante, la bourse aux jouets, une sortie culturelle et tout dernièrement un grand week-end au profit du Téléthon. Tout cela ne serait pas possible sans le dévouement et le dynamisme de toutes les personnes qui s'impliquent au quotidien pour le bon fonctionnement de l'association, je les remercie chaleureusement.



L'ensemble du bureau de l'APRV souhaite à ses adhérents et tous les Velainois une très belle année 2018.

Association Partages Loisirs

Aline BOUQUET et Monique THIEBAUT

Comme chaque début d'année nous avons partagé la conviviale galette des rois.

En mars, nous avons pu apprécier les prestations du Swing Orchestra de Jarville ainsi que le nouveau spectacle Holiday on ice au palais des congrès.

Une soirée musique et chants de Mauritanie de l'Association Une Oasis, Une Ecole nous a agréablement dépayés ainsi que le



spectacle, toujours renouvelé, de la troupe Sourires d'Ukraine à l'Arsenal de Toul.

En mai, dans les Vosges, visite guidée de l'abbaye d'Autrey, du musée de Bruyères et du jardin remarquable de Gondremér.

En juin, la Meuse nous a accueillis pour des visites guidées et passionnantes à :

- » Ligny en Barrois chez Essilor International,
- » Bar-le-Duc à l'usine Bergère de France,
- » Void-Vacon chez Clair de Lorraine avec dégustation de produits lorrains.

Les repas, toujours aussi appréciés, à Saint-Camille, se sont succédé tout au long de l'année.

Nous reprenons notre participation au Téléthon avec confection de gaufres et de crêpes pendant le Loto.

Cette année 2017 s'est enrichie de 2 activités phares :

- » La 2^{ème} marche gourmande de septembre qui a réuni plus de 200 participants dans une ambiance très joyeuse.
- » L'organisation d'Octobre Rose pour la Ligue contre le cancer. 185 marcheurs ont répondu présents à cette manifestation, ce qui nous a permis de remettre un chèque de 885,70 euros au président M. Pillon de la Ligue de Meurthe-et-Moselle.

Les demandes sont déjà très nombreuses pour renouveler ces 2 événements.

Une nouvelle activité est offerte depuis peu aux Velainois et Velainoises. Un jeudi après-midi par mois nous ouvrons les portes de la salle des petites fêtes, mise à disposition par la municipalité, pour s'attabler autour de jeux de société (tarot, belote, scrabble, triomino ou autres jeux à votre convenance...). N'hésitez pas à venir nous

rejoindre et à amener vos amis quel que soit votre âge avec vos idées et vos projets. Nous serons heureux de vous accueillir. Pour cela contactez-nous à l'adresse apl.velainehaye54@gmail.com. Nous clôturons l'année avec le goûter de la Saint-Nicolas offert aux adhérents.

Association Familles Rurales

Bertrand LEPOUTERE, Président

Ça bouge aux P'tits Loups !

La rentrée scolaire 2017/2018 a été placée sous le signe du changement.

Avec l'accueil de près de 180 enfants, la structure des P'tits Loups, gérée administrativement sous l'égide de l'Association Familles Rurales de Velaine-en-Haye elle-même pilotée par des parents bénévoles, fait partie intégrante de la vie communale.

Retour sur les événements marquants de ce début d'année, qui promettent de jolies réussites à venir.

Une nouvelle équipe d'animation et de nouvelles activités

Sous la direction de Dominique JUILLIERE, épaulée par Marine DIETENHOEFFEN, l'équipe d'animation met tout en œuvre pour accueillir les jeunes Velainois dans les meilleures conditions, et imagine de nouvelles activités pour leur plus grand plaisir. Depuis quelques semaines maintenant, nos chères têtes blondes peuvent s'exprimer et s'épanouir autour d'activités sportives et de motricité. Basket-ball, athlétisme, boxe ou encore danse sont proposés chaque soir aux enfants répartis par groupe selon leur âge. Un bon moyen pour eux de se défouler en fin de journée !

Des investissements pour le bien-être de nos enfants

Pour permettre aux enfants de profiter des moments passés au périscolaire et à l'équipe d'animation d'exercer son travail dans les meilleures conditions, Les P'tits Loups peuvent compter sur le soutien de la Municipalité. Ainsi après l'acquisition d'un nouveau four (capacité de cuisson plus importante), la Mairie met à disposition la grande salle des fêtes et des tables le temps de midi. Ainsi les élèves de l'école primaire peuvent déjeuner tous ensemble, pendant que les maternelles se restaurent dans les locaux des P'tits Loups. Fini le double service et les repas chronométrés ! Chacun déjeune à son rythme et peut profiter d'un temps de détente avant de retourner en classe.



Une relation gagnant-gagnant

Courant juin 2017, il a été décidé de réinstaurer la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017. Face à cette décision et afin d'offrir aux parents une solution de garde pratique, les P'tits Loups et l'équipe de parents bénévoles de l'AFR ont accepté de se charger de l'organisation de l'extrascolaire du mercredi. Une nouvelle fois, le soutien financier de la Mairie a permis à la structure de maîtriser le coût à la journée et d'offrir aux parents la possibilité d'un accueil en demi-journée pour répondre au mieux à leurs attentes.

Des parents bénévoles et une équipe d'animation à votre écoute

Dialogues et partages, avec pour seul et même objectif le bien-être de nos enfants, restent le leitmotiv de l'équipe d'animation et des parents bénévoles. Echanges entre voisins, entre parents d'élèves, au sein même de la structure ou lors d'événements organisés (la seconde



édition du Printemps des P'tits Loups en est un bel exemple) permettent sans nul doute à l'équipe d'animation et à l'équipe de parents bénévoles d'avancer dans la bonne et même direction pour proposer des projets correspondant aux attentes de chacun. La prochaine rencontre parents/parents bénévoles et équipe d'animation aura lieu le 19 janvier 2018 lors de l'assemblée générale, durant laquelle sera présenté le bilan de l'année écoulée.

L'équipe des parents bénévoles profite de ces quelques lignes pour d'ores et déjà lancer un appel aux parents qui souhaiteraient s'investir dans l'association ! N'hésitez pas à vous faire connaître dès maintenant, vos idées seront les bienvenues !

En attendant de vous rencontrer le 19 janvier, l'équipe d'animation et les parents bénévoles vous souhaitent une très bonne année 2018.

Association Sportive et Culturelle de Velaine Roda BOUNACEUR, Président

Signe que le sport est important et qu'il se porte bien à Velaine-en-Haye, l'Association Sportive et Culturelle de Velaine propose aux Velainois de nombreuses activités tout le long de la semaine :

- » La section des jeunes passionnés de Badminton a toujours une part active dans la vie de l'association,
- » La section Danse-Zumba est la plus importante section de l'association. En juin dernier, les danseurs de cette section nous ont encore ravis à l'occasion du

traditionnel gala organisé avec brio par l'équipe dirigeante-responsable,

- » Le Judo qui permet à plus d'une trentaine de jeunes de découvrir ou d'approfondir la maîtrise de ce sport de combat qui possède un code moral fort,
- » La section karaté qui peut être fière de ses résultats. La section accueille grands et petits, débutants et plus expérimentés : les mercredis après-midi de 14h30 à 16h et les samedis matin de 11h à 12h pour les enfants, les jeudis soir de 19h30 à 21h et les samedis matin de 9h30 à 11h pour les ados/adultes (de plus de 14ans). Cours de karaté défense les samedis matin de 11h à 12h pour les ados/adultes de plus de 14 ans,
- » La section Musculation-Fitness propose des cours de step, renforcement musculaire et fitness ainsi qu'un accès libre simultanément aux heures de cours à une salle de musculation très bien équipée,
- » La section de Tennis de table, plus connue sous le sigle TTCV, rassemble de nombreux membres qui pratiquent ce sport en loisir.

Section Danse de l'Association Sportive et Culturelle de Velaine

Maryline HERNANDORENA,
Responsable de section

Danse : le mardi de 16h45 à 20h30, ouvert aux enfants à partir de 5 ans. Section très fréquentée, animée par Sophie. Gala prévu cette année le vendredi 22 juin à la salle des fêtes.

Zumba : cours le jeudi de 21h15 à 22h15, une heure dynamique orchestrée par Ludovic. Contact Maryline HERNANDORENA 06 84 39 09 60.

VIVRE ENSEMBLE : RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE CIVISME



Bruit

Nous vous rappelons que les nuisances sonores (travaux de bricolage ou jardinage, musique, fêtes, équipements fixes, ...) sont des troubles à la santé publique et qu'ils peuvent impacter la qualité de vie de chacun. Nous vous remercions d'accorder la plus grande attention au respect de la tranquillité et de la santé publique.

Nous vous prions de prendre les précautions nécessaires pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétitifs et intempestifs.

Enfin, nous vous rappelons également que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers doivent être effectués uniquement :

- » Les jours ouvrables de 8h à 20h,
- » Les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h,
- » Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Stationnement

Nous vous rappelons que les trottoirs doivent être laissés libres à la circulation pour la sécurité de chacun d'entre nous et permettre le passage des véhicules de secours.

Les piétons doivent pouvoir circuler librement sur les trottoirs de notre commune.

Nous vous remercions de bien vouloir stationner vos véhicules sur vos propriétés ou sur les places de parking prévues à cet effet.

Le matin, conduire ses enfants ou petits-enfants à l'école maternelle et élémentaire peut s'avérer être un véritable parcours du combattant : stationnement hors des places de parking, vitesse excessive, passage forcé, recul sans contrôle, utilisation des « places handicapés »... L'accès aux écoles devient très difficile et dangereux. Afin de circuler dans des conditions de sécurité optimales et comptant sur le civisme de chacun, il est demandé à tous de se garer correctement sur les emplacements et parkings prévus à cet effet (parking des écoles, de la RD90 et de la maison des associations).



Déjections canines

Nous vous rappelons que la commune est équipée de canisacs. Nous vous prions de ramasser les déjections de vos animaux, même sur les pelouses, et de les mettre dans une poubelle. De nombreux sacs ont été retrouvés sur les murets et les fenêtres des maisons.

Bien d'autres règles de civisme font appel au bon sens de chacun

Collecte des ordures ménagères



Il est recommandé de sortir les poubelles au plus tôt la veille de la collecte après 18h et de les rentrer ensuite le plus rapidement possible.

Entretien des jardins



Il est souhaitable que les jardins soient régulièrement entretenus afin d'éviter la propagation des ronces et graminées aux propriétés voisines.

Mettre son nom sur la boîte aux lettres



Afin que nos agents municipaux puissent facilement déposer courriers et informations diverses, il est nécessaire que les noms apparaissent clairement sur les boîtes aux lettres.

Entretien des trottoirs



Le dégageage des feuilles mortes et de la neige en attendant le passage des services municipaux sont conseillés. La collectivité ne peut pas intervenir dans tous les quartiers en même temps. Pensez au bien-être et à la sécurité de tous !

Rappel, en cas de neige



Vous devez déblayer la neige et le verglas devant chez vous, répandre du sel sur toute la longueur de votre propriété et sur une largeur d'environ 1,5 mètres.

Limitation de vitesse



Pour le bien et la sécurité de tous, merci de respecter les limitations de vitesse.



Collecte des recyclables et des ordures ménagères

Les bacs d'ordures ménagères et les sacs de tri sont collectés le vendredi matin. Ils sont à sortir le jeudi soir. Les sacs de tri sont à retirer en mairie ou aux ateliers municipaux aux horaires d'ouverture.

COMPOSTAGE ET PAILLAGE

Les déchets fermentescibles de votre cuisine ou de votre jardin sont une ressource précieuse : compostés ou utilisés en paillis ils vous feront faire d'importantes économies !



JE COMPOSTE → -150 KG
DE DÉCHETS DANS MES
POUBELLES

ÉPLUCHURES, RESTES DE REPAS,
COQUILLES D'ŒUFS, MARC DE CAFÉ...

C'est
30%
de la poubelle
ménagère !



Les bénévoles guides composteurs du Toulouais vous conseillent et répondent à vos questions sur www.guidescomposteurslorraine.fr

NOUVEAUX HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE de Fontenoy-Gondreville

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars

- » Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 13h30-16h30
- » Mardi : 9h30-12h30
- » Samedi : 9h30-12h30 et 13h30-16h30

Horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre

- » Lundi, jeudi et vendredi : 13h30-18h
- » Mardi 9h30-12h30
- » Mercredi et samedi : 9h30-12h30 et 13h30-18h

LANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le 17 octobre 2017 la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T) s'est engagée, aux côtés de Velaine-en-Haye et des 41 autres communes membres, dans l'élaboration d'un PLUi, procédure qui durera environ 3 ans.

L'objectif du PLUi

Il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. Celui-ci doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé sur un horizon d'une dizaine d'années prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement du territoire et les spécificités du territoire de la CC2T, l'objectif étant de réaliser un projet communautaire, tout en identifiant les enjeux spécifiques des communes.

Le PLUi définit la vocation des sols et les conditions de constructibilité de chaque parcelle, et constitue le support principal pour instruire les autorisations d'urbanisme. Il s'agit d'un document juridique de portée générale qui s'impose à tous (personnes physiques et morales).

Le PLUi intégrera également le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) pour mieux harmoniser les politiques publiques au profit d'un projet de développement cohérent et lisible.

Envie de participer ?

Différents moyens sont mis à votre disposition pour participer à la concertation mise en place avec les habitants et donner ainsi votre avis :

- » Des cahiers de concertation sont ouverts pour recueillir vos remarques et avis tout au long de la démarche. Un exemplaire est disponible dans les locaux de la CC2T ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture habituelles.
- » Vous pouvez également adresser vos observations par courrier à Monsieur le Président de la CC2T, Rue du Mémorial du Génie, CS 40325 ECROUVES, 54201 TOUL Cedex.
- » Des réunions publiques, des ateliers itinérants, des ateliers citoyens et des expositions seront également organisés durant la procédure.



ORDURES MÉNAGÈRES

La CC2T a voté un nouveau règlement de collecte des déchets le 30 mars 2017. Ce règlement de collecte prend des dispositions en cas de bacs non conformes (bacs débordants et bacs trop lourds).

Pour remédier à ce phénomène, la CC2T lance une opération d'information sur les bacs d'ordures ménagères concernés au moyen d'adhésif. Les bacs non conformes se verront afficher un autocollant sur le couvercle qui précisera si le bac était trop lourd ou s'il était débordant lors de la collecte.

Dans le cas des bacs trop lourds, la collecte n'aura pas lieu et l'utilisateur devra contacter la CC2T pour modifier son volume de bac ou retirer ses déchets, en effet, un bac trop lourd est susceptible de se casser et d'engendrer un accident avec les agents de collecte. Quant aux bacs débordants, ils seront collectés durant une période d'information puis les usagers concernés se verront appliquer une double levée. Un adhésif placé sur le bac le précisera alors.



Laissez des signes visibles de présence même pour une courte durée

LES 3 S SÉCURISER, SURVEILLER, SIGNALER

Pour mieux protéger votre domicile contre les risques de cambriolages, pensez à la règle des 3 S.



Sécuriser son habitation

- » Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principale et secondaires, etc).
- » Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables.
- » Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, aller à la boulangerie, etc.).
- » Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur.
- » Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus.
- » Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.).
- » À l'extérieur de son habitation, ne pas laisser d'outils ou de matériels pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.).
- » Entretien ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue.
- » Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.

Surveiller l'environnement proche

- » Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence.
- » Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.

Signaler toute présence suspecte

- » Signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation).
- » Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect



- » Fermez vos portes, fenêtres et vos volets
- » Laissez des signes visibles de présence même pour une courte durée
- » Activez diverses sources lumineuses par des minuterias pour dissuader les cambrioleurs
- » Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux, mais à la gendarmerie !
- » Placez vos objets de valeur en lieu sûr
- » Les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit
- » En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17

PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE VELAINE EN HAYE

Médecins

- » Dr Christian BOSZCZUK
98 chemin de la Poste
Tél : 03 83 23 23 20
- » Dr Séverine VALENTIN
98 chemin de la Poste
Tél : 03 83 49 32 24

Cabinet d'Infirmière

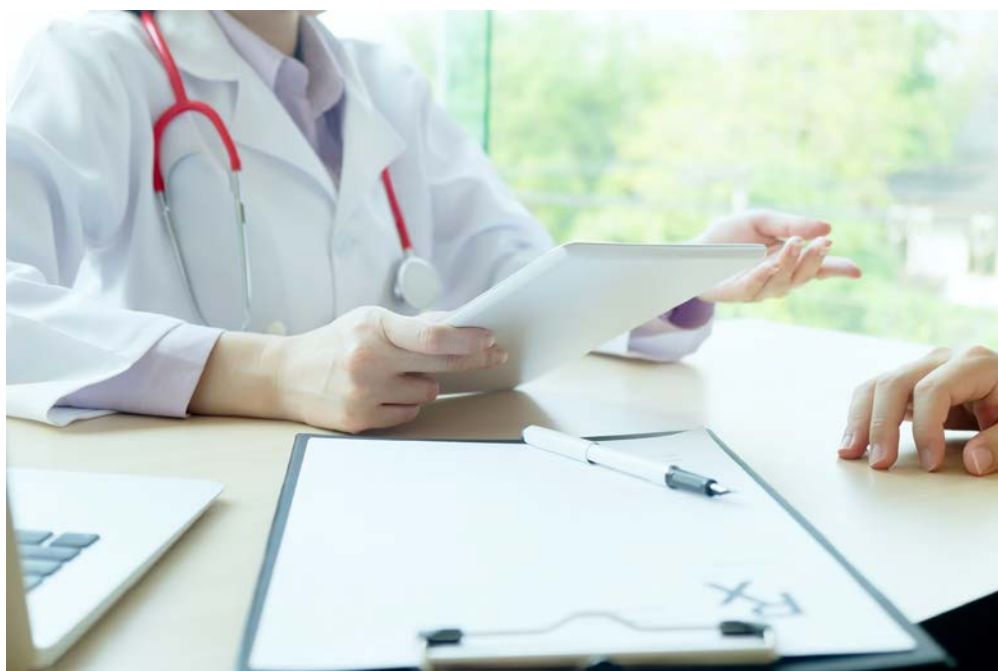
- » Madame Géraldine RENOUX
5 route de Nancy
Tél : 03 83 23 85 26

Kinésithérapeutes

- » Madame Dominique BARBIER
2 rue Herbue Chalin
Tél : 03 83 24 36 88
- » Monsieur Alain BOSZCZUK
98 chemin de la Poste
Tél : 03 83 24 80 62

Chirurgiens-dentistes

- » Madame Julie FOURREL
Lotissement de Préville
- » Monsieur Jean-Yves RAGUIN
Lotissement de Préville
Tél : 03 83 23 29 37



TED

Un ramassage supplémentaire a été mis en place tous les matins à 7h23 à l'arrêt « route de Toul » dans le sens Toul-Nancy.

Relais Poste

Parapharmacie lotissement de Préville

Les horaires d'ouverture du lundi au samedi :

10h-15h :

Pour tout ce qui nécessite un encaissement (affranchissement, achat de timbres, colis...). Uniquement par chèque ou espèces.

Les retraits d'argent : uniquement pour les titulaires d'un compte à la Poste (habitants de Velaine-en-Haye et Sexey-les-Bois).



10h-19h :

Retrait de colis et lettres recommandées. À présenter obligatoirement pour chaque retrait :

- » l'avis de passage du facteur,
- » une pièce d'identité de la personne concernée par le retrait d'objet.

Si une autre personne vient chercher l'objet :

- » l'avis de passage avec la procuration complétée et signée,
- » la pièce d'identité de la personne concernée par l'objet,
- » la pièce d'identité de la personne ayant procuration.

ÉTAT-CIVIL

Naissances

Romane PEREAUX 19/02/2017
Soline EULRIET TROTTMANN 01/04/2017
Justine WIHLIDAL 22/04/2017
Maxime MEYER 25/04/2017
Augustin TRÉGOAT 02/05/2017
Eléonore NICOLAS 08/05/2017
Alexandre LEFEBVRE 08/07/2017
Sacha FABRE 12/07/2017
Gabin BOURGEOIS LATTANZI 12/08/2017
Lola BOURGEOIS LATTANZI 12/08/2017
Eden FERREIRA DA SILVA COELHO 19/08/2017
Arya GAUGUET 12/09/2017
Line HANKEN 14/09/2017
Albane ZANNOL COLLET 21/09/2017
Léo RICHARD 23/09/2017
Ilhan YURTSEVEN 29/09/2017
Lucas BIGET 29/09/2017
Arthur REYMOND 20/10/2017
Odin HAAS 27/10/2017
Emma PICARD 04/11/2017
Lilo CAMACHO 06/11/2017

Baptêmes républicains

Chloé REPERT 1/04/2017
Sacha REMY 8/07/2017
Justine WIHLIDAL 23/09/2017

Mariages

Sylvain MAIRE
et Adeline POTRON 17/06/2017
Etienne JEANMAIRE
et Audrey MULLER 24/06/2017
Julien BRIFFA
et Lise FAUSSABRY 08/07/2017
Pierre MARTIN
et Cyrielle CAVALLASCA 07/10/2017

Décès

Daniel, Lucien EHRHART 13/02/2017
Andrée LARTILLOT 03/05/2017
Germaine BUCIOR 15/05/2017
André DARDINIER 19/05/2017
François PETITGENET 19/05/2017
José GONCALVES 02/06/2017
Bernard JACQUEMIN 14/06/2017
Daniel, Paul EHRHART 16/06/2017

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Recensement militaire

Sont concernés tous les jeunes qui viennent d'avoir 16 ans. Ils doivent se présenter en Mairie pour se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de leur anniversaire.

En cas d'oubli, il est toujours possible de régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pièces à fournir :

- » une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (CNI ou passeport),
- » un livret de famille à jour.

Listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est possible à tout moment de l'année mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (après révision annuelle des listes électorales).

À 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.

L'inscription peut se faire directement par internet via le site «mon.service-public» ou bien en remplissant le formulaire disponible en mairie.

Pièces à fournir :

- » une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (CNI ou passeport),
- » un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone y compris téléphone mobile, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, titre de propriété ou quittance de loyer, bulletin de salaire ou titre de pension mentionnant l'adresse).

Carte d'identité et passeport

La création et le renouvellement de carte d'identité se font dans les mairies équipées de dispositif de recueil (ex : Toul, Laxou, Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy...). Pour faciliter les démarches, des formulaires sont disponibles en mairie.

La création et le renouvellement de passeport se font en mairie de Toul sur rendez-vous. Pour faciliter les démarches, des formulaires sont disponibles en mairie.

Désormais vous avez la possibilité de faire vos pré-demandes sur www.passeport.ant.gouv.fr.





CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018

- 20 janvier** : Marché municipal - Place de l'église
- 10 février** : Repas dansant - ASVH
- 25 mars** : Marché de printemps - AMAP
- 24-25 mars** : Exposition de figurines - Tanière des loups
- 7 avril** : Chasse aux œufs - Clos Herbue Chalin
- 20 avril** : Concert - Une oasis, une école
- 3 juin** : Brocante - APRV en inter association
- 21 juin** : Fête du judo - ASCV
- 22 juin** : Gala de danse - ASCV
- 23 juin** : Feux de la Saint-Jean - AVAM
- 23-24 juin** : Faites du foot - ASVH
- 29 juin** : Fête des écoles
- 21 juillet** : Feux d'artifice - Anciens Sapeurs-Pompiers
- 8-9 septembre** : Marche gourmande - APL
- 10 septembre** : forum des associations
- 6 octobre** : Octobre Rose - APL
- 6 octobre** : Repas gourmand - AMAP
- 7 octobre** : Marché d'automne - AMAP
- 13 octobre** : Repas dansant - APRV
- 2 novembre** : Halloween - Municipalité
- 16 novembre** : Beaujolais nouveau - Clos Herbue Chalin
- 18 novembre** : Petits déjeuners - Trisomie 21
- 18 novembre** : Bourse aux jouets - APRV
- 24-25 novembre** : Exposition Star Wars - SCI FI
- 2 décembre** : Repas des aînés - CCAS
- 7 décembre** : Saint-Nicolas - AVAM
- 8 décembre** : Loto Téléthon - APRV en inter association
- 31 décembre** : Soirée de la Saint-Sylvestre - AVAM

Expression des membres de l'opposition municipale

Après moins de deux ans d'une élection municipale où l'équipe actuelle a gagné la mairie, nous nous sommes placés dans une opposition constructive, bien loin des pratiques utilisées par cette même équipe lors du précédent mandat.

Nous votons les projets qui nous paraissent aller dans le bon sens pour les Velainois(es), nous nous opposons quand cela est nécessaire. Nous participons activement à la vie de la commune et nous préparons notre retour pour les prochaines élections.

Les projets que nous avons démarrés lors de la précédente mandature arrivent à leurs termes et nous attirons votre attention sur deux projets que l'équipe actuelle veut mener dans un contexte financier difficile et sans visibilité (baisse des dotations de l'Etat, suppression de la taxe d'habitation et sa compensation(?) dans les années à venir) : le terrain de football et la création d'un nouveau bâtiment (anciennement salle 26), le tout pour un montant d'environ 300 000 à 400 000 euros. Une telle dépense va obérer des projets plus nécessaires et souvent réclamés par la majorité actuelle lorsqu'elle était dans l'opposition : la réfection de nos routes passée sous silence depuis leur prise de contrôle des travaux.

Nous allons donc proposer à Monsieur le Maire une consultation de la population sur ces deux chantiers par référendum et nous vous rappelons que vous pouvez participer au conseil municipal pour faire entendre votre voix puisque Mr le maire y a autorisé les questions/réponses en fin de conseil ! En effet nos seules quatre voix de l'opposition ne font pas force de loi ... et il sera bien tard de s'y opposer une fois la délibération prise. Donc exprimez-vous !

Il est de notre responsabilité de veiller à la maîtrise de notre budget communal sans augmenter les impôts.

Nous sommes à votre disposition pour tout échange ou questions et n'hésitez pas à nous interpeler.

Les membres de l'opposition :
Monique THIEBAUT,
Joël FERRY,
Pierre OUVRY
et Gérald SABOT

Texte fourni reproduit in extenso sans correction.



Contact

Mairie
3 rue de l'Église
54840 Velaine-en-Haye
Tél : 03 83 23 21 58
Fax : 03 83 23 32 89
mairie@velaine-en-haye.fr
www.velaine-en-haye.fr

Horaires

Lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30
Le mercredi de 8h30 à 11h30
Deux samedis par mois
de 8h30 à 11h30



Velaine
en **Haye**

www.velaine-en-haye.fr

Communauté de Communes Terres Toulaises - CC2T
Rue du Mémorial du Génie - CS 40325 Écrouves
54201 Toul cedex